

Puis, au premier jour de l'an que Carleton passe au Canada, Mgr Briand se fait un devoir de lui écrire à lui-même :

« Ce n'est pas la coutume, mon illustre Général, qui a formé dans mon cœur les sentiments de respect et du vif et sincère attachement dont il est pénétré pour Votre Excellence, mais il me semble qu'elle m'autorise à les découvrir aujourd'hui. Non, personne, j'ose l'assurer, ne fera des vœux plus ardents que ceux que je forme pour votre conservation et votre bonheur. »

On craignait toujours « de le perdre » : si grand était l'attachement que l'on avait conçu pour lui au Canada. On le perdit une première fois, de 1770 à 1774 ; mais, cette fois, son absence fut temporaire ; et il fut remplacé à Québec par un autre ami du Canada, M. Cramahé. A Londres, d'ailleurs, Carleton n'était absent qu'en apparence de notre pays : son esprit et son cœur étaient avec les Canadiens, auxquels il avait entrepris de procurer une existence acceptable dans leur propre pays natal. Mais le parti anglais lui avait fait tant de misères, qu'on le disait déterminé à ne plus revenir au pays. Les Canadiens français en étaient désoles ; Mgr Briand, surtout, ne pouvait se faire à l'idée de perdre ce bon gouverneur, qui, au risque de se créer des misères, s'appliquait toujours à donner aux instructions intolérantes, vraiment iniques et draconiennes, qu'il avait reçues de la Cour (1), le sens le plus favorable possible aux Canadiens.

Nous avons du Prélat une lettre que nous croyons tout à fait inédite, qu'il adressa à Carleton, à Londres, en 1773. Le gouverneur venait d'épouser la fille du comte d'Effingham : elle accompagna son mari au Canada, et se montra toujours l'amie et la bienfaitrice de nos communautés religieuses, spécialement des Ursulines, où son mari avait reçu autrefois une si cordiale hospitalité (2). Briand félicite d'abord Carleton de l'heureux mariage qu'il vient de faire ; puis il ajoute :

« J'ai bien prié pour votre retour au Canada. Ne manquez pas à votre parole : vous m'accableriez de peine. Je compte et j'espère vous voir ici le printemps prochain, et je le soutiens à tous nos

---

(1) *Constitutional Documents*, t. I, p. 210.

(2) *Les Ursulines de Québec*, t. III, *passim*.